



## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 9 avril 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 37 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question n° 3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 3 jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 3), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Claudine CAULET.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 38), M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 2 incluse et à compter de la question n° 35), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Françoise PRESSE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL, Mme Karima ROCHDI à M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 2 incluse et à compter de la question n° 35), M. Rémi STHAL à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

**OBJET :** 17 - Organisation de manifestations commerciales et artisanales - Modalités d'occupation du domaine public- Signature de conventions

**Organisation de manifestations commerciales et artisanales**  
**Modalités d'occupation du domaine public**  
**Signature de conventions**

**Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS**

	Date	Avis
Commission n° 6	27/03/2018	Favorable unanime

L'Union des Commerçants de Besançon, l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon, l'association des Commerçants des Chaprais, RECiDev et Facteurs de Sens souhaitent organiser des manifestations à caractère commercial sur le domaine public :

- la braderie d'été les 6 et 7 juillet 2018,
- les Instants Gourmands du 30 août au 2 septembre 2018,
- le troc des Chaprais le dimanche 2 septembre 2018,
- la braderie d'automne les 12 et 13 octobre 2018,
- le marché de Noël du 24 novembre au 31 décembre 2018,
- le marché solidaire de Noël du 5 au 16 décembre 2018,
- le marché des créateurs des Facteurs de sens du 9 au 23 décembre 2018.

Ces demandes ont fait l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt, conformément à la réforme du droit de la propriété des personnes publiques adoptée par Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017, qui a modifié le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) dont publicité a été faite sur les sites de la Ville de Besançon et de la Communauté d'Agglomération du 1<sup>er</sup> au 28 février 2018. Aucune proposition concurrente n'a été déposée.

La mise à disposition du domaine public pour ces manifestations se fait moyennant une redevance d'occupation.

Aussi, est-il proposé que la Ville de Besançon mette à disposition des organisateurs le domaine public nécessaire, dont les modalités d'acquittement de la redevance d'occupation du domaine public varieraient suivant les manifestations pressenties.

En ce qui concerne les braderies d'été et d'automne, les droits d'occupation seront encaissés au moyen d'une régie municipale de recettes dont le régisseur est nommé parmi les membres de l'association organisatrice, à savoir l'Union des Commerçants de Besançon (UCB). Pour les Instants Gourmands et le Marché de Noël, les droits d'occupation seront encaissés au moyen de la régie municipale créée à cet effet, ceci conformément aux précédentes autorisations délivrées par le Conseil Municipal de Besançon.

## **Modalités d'occupation du domaine public**

### **1) Braderies d'été et d'automne, organisées par l'UCB**

Une convention passée avec l'UCB, association organisatrice, réglera les modalités de mise à disposition, notamment en terme spatial, temporel et financier, tenant compte notamment des contraintes de sécurité notamment lors du départ des commerçants non sédentaires du marché du vendredi.

Ainsi, toutes autorisations d'occupation du domaine public délivrées sur les voies publiques occupées par les braderies telles que définies contractuellement sont suspendues pendant la durée de ces manifestations.

Il est proposé que :

- le domaine public de la Boucle soit mis à disposition de l'Union des Commerçants de Besançon, pour ces braderies, sous condition des réserves émises ci-dessus,
- que le montant des droits d'occupation soit calculé sur la base équivalente des montants des foires et marchés, encaissés le jour même, pour le compte de la Ville de Besançon, par le régisseur de l'UCB.

### **2) Instants Gourmands et Marché de Noël**

L'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon organise les Instants Gourmands et le Marché de Noël.

Ces manifestations se déroulant sur le domaine public, il est proposé que :

- la Ville de Besançon mette à disposition de l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon le domaine public correspondant, à savoir la promenade Granvelle pour les Instants Gourmands, les places Granvelle, Pasteur, Révolution et du Huit Septembre pour le marché de Noël,
- les droits d'occupation soient conformes aux dispositions de la délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2017,
- une convention passée avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon réglera les modalités de mise à disposition, notamment en terme spatial, temporel et financier.

### **3) Troc des Chaprais**

Cette année l'association «Commerce et Artisanat aux Chaprais» propose de réaliser sa manifestation le dimanche 2 septembre 2018.

Il est proposé que cette manifestation se déroule ce jour-là en occupant la rue de Belfort dans sa partie comprise entre la rue Baille et la place de la Liberté, sur la totalité de la rue des Chaprais et rue de la Liberté. Aucun déballage ne sera autorisé place Flore.

Toutes les autorisations d'occupation du domaine public délivrées dans les voies publiques occupées par le troc, telles que définies contractuellement, sont suspendues pendant la durée de cette manifestation.

Un titre de recette forfaitaire de 250 € sera adressé à l'association par la Ville de Besançon.

#### 4) Le Marché solidaire de Noël

Depuis plusieurs années, RéCiDev, en partenariat étroit avec la Ville de Besançon, organise le marché Solidaire de Noël, square Saint-Amour.

Une soixantaine d'associations y proposent des produits artisanaux, des livres, et des jeux des Quatre coins du monde, l'artisanat ou les aliments proposés sont issus du commerce équitable ou d'un partenariat commercial entre des associations franc-comtoises et des artisans ou producteurs.

L'édition se déroulera du 5 au 16 décembre 2018.

Un titre de recette forfaitaire de 250 € sera adressé à l'association par la Ville de Besançon.

#### 5) Le Marché des créateurs des Facteurs de sens

Depuis quelques années, l'association des Facteurs de Sens, en partenariat étroit avec la Ville de Besançon, organise le marché des créateurs de Noël, square Bouchot.

Une dizaine d'artisans et artistes créateurs y proposent des produits artisanaux, et autres créations locales.

L'édition se déroulera du 9 au 23 décembre 2018, la redevance d'occupation demandée sera assise sur la délibération du 7 décembre 2017.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :**

- de se prononcer favorablement sur ces modalités d'occupation du domaine public,
- de se prononcer favorablement sur une redevance forfaitaire pour le Troc des Chaprais et le marché solidaire de Noël d'un montant de 250 € pour chaque manifestation,
- d'autoriser la mise en place des régies de recettes nécessaires,
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public, pour les associations concernées, ainsi que tous autres actes y afférents.

M. MORTON (2), M. CHALNOT et Mme COMTE-DELEUZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 4